

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Mercredi 30 juin 2021
à 19 H 30
Salle de la Gaïeté

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2021
- 2- Finances : décision modificative n°2
- 3- Bâtiment communal : validation devis mise aux normes électrique mairie
- 4- Logements HLM : demande d'avis de Podéliha sur la vente de 4 logements HLM
- 5- Boulangerie : demande subvention FRDC
- 6- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 7- Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2021

Le trente juin 2021 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

Étaient présents : Mmes Estelle ANJARD, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Thierry LORE, Sébastien PRAT

Était excusé : M. Jean-Pierre FREMY

Était absente : Nadia GUERIF BOURASSEAU

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Marc BRINET

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2021

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

2- Finances : décision modificative n°2

Sans objet

3- Bâtiment communal : validation devis mise aux normes électrique mairie

Monsieur le Maire expose :

Au vu des rapports de vérification des installations électriques réalisés par la SOCOTEC, il apparaît que la mairie n'est pas aux normes.

Afin d'y remédier, il convient de réaliser certains travaux sur l'existant. Après étude des devis, je vous propose de retenir l'offre de l'entreprise REULIER pour un montant de 2 205,09 € HT soit 2 646,11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis et autoirse le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

4- Logements HLM : demande d'avis de Podéliha sur la vente de 4 logements HLM

Monsieur le Maire expose :

Par mail en date du 1^{er} juin 2021, la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous a fait parvenir un dossier émanant de Podéliha, nous informant de son souhait de mettre en vente les 4 logements locatifs sociaux individuels présents sur la commune.

Pour rappel, le programme (1167) a été financé en PLA (Prêt Locatif Aidé). Les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont garantis à 50 % par la commune de Saint Sigismond et 50 % par le Département de Maine et Loire. Ces logements sont les seuls gérés par un organisme social sur St Sigismond.

Conformément aux dispositions du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), si l'organisme propriétaire souhaite aliéner des logements qui ne sont pas mentionnés dans le plan de mise en vente de la convention mentionnée au même article L. 445-1, il adresse au représentant de l'État

dans le département une demande d'autorisation.

Le représentant de l'État dans le département consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés.

Aussi, je vous propose de donner un avis favorable à cette demande de vente.

Au vu du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition et se décharge d'être garant à chaque vente réalisée.

Pour 5	Contre 2 (Mme Estelle ANJARD et Mme Cindy ROUSSEAU)	Abstention 1 (M. Moïse BEUCHER)
---------------	--	--

5- Boulangerie : demande subvention FRDC

Monsieur le Maire expose :

Au vu de l'avancée de la réflexion sur la création d'un magasin « boulangerie – pâtisserie – viennoiserie », nous avons la possibilité de demander une subvention à la Région Pays de la Loire au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

Le coût des travaux est estimé à 30 000 € HT.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		Demandé	
Travaux	30 000 €	Subvention - FRDC	6 000 €
		Autofinancement	24 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires, signer les actes à intervenir et toutes démarches qui s'avèreraient nécessaire.

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

6- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Aucune décision

7- Informations diverses

- **Téléphonie mobile** : Après différentes démarches notamment auprès des conseillers départementaux, St Sigismond a été retenue pour être prioritaire pour l'installation d'une antenne afin de ne plus être en zone blanche. Une rencontre a donc eu lieu avec Free le 7 juin 2021 pour étudier différents scénarios pour l'implantation. Une étude est en cours pour son installation d'ici moins d'un an, sur le terrain communal auprès de la station d'épuration. 5 opérateurs seront présents sur le même relais.
- **Aménagement de sécurité** : Afin de limiter la vitesse dans le bourg, un nouvel aménagement va être réalisé. Essai de supprimer le « Stop » rue de la Fontaine (continuité de la RD 102) et installation d'un « Stop » rue du Vignoble, au carrefour.
- **Demande participation Alexis BRICARD – tour en vélo** : Ce jeune Sigismondais s'est lancé le défi de réaliser environ 4 000 km (Angers – Constanta soit 10 pays traversés) en 1 mois ½ pour l'association « Rêves ». Pour réaliser ce projet, Alexis BRICARD cherche des financements. Une rencontre va lui être proposée.
- **Rencontre M. VERSLYPE – projet d'école – rencontre du 24 juin** : Une association de parents de plusieurs communes du secteur ont créé une école non conventionnée qui est pour

l'instant installée dans une yourte sur Champtocé sur Loire. Leur souhait est de trouver un terrain viabilisé pour y rester à l'année. Il leur a été répondu que la commune n'avait pas, à ce jour, de terrain disponible.

Il a également présenté son activité de « food-truck » spécialisé dans les fouées.

- **Rencontre avec les élus d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire** : une réunion a eu lieu le lundi 28 juin 2021.
- **Commission de sécurité « Salle de la Gaieté »** : Suite à la visite de la salle le 18 juin 2021, la commission s'est réunie, ce jour, et à donner un avis favorable.

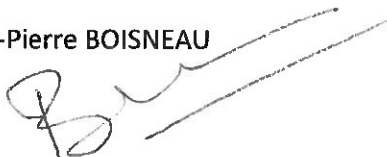
La séance est levée à 21h20.

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 3 septembre 2021 à 19h30

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU



Jean-Pierre BOISNEAU

Le secrétaire de séance

Marc BRINET



Marc BRINET

Secrétaire de séance

Thierry LORE

Cindy ROUSSEAU

Moïse BEUCHER

Estelle ANJARD

Pauline GASDON

Sébastien PRAT

Jean-Pierre FREMY

Nadia GUERIF-BOURASSEAU

Absent excusé

Absente excusée